

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

1ère COURSE de COTE LPRS du COL del PAM

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte 2020.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE CLUB 66
Organise le 1 août 2020, avec le concours du FONT ROMEU RALLYE TEAM
Sous le patronage de la ville de FONT ROMEU – ODEILLO - VIA
Une compétition automobile Régionale à **Participation étrangère autorisée** dénommée :

1ère COURSE de CÔTE LPRS du COL del PAM

Cette compétition compte pour : la Coupe de France de la Montagne 2020, le Championnat de la Ligue OCCITANIE-MEDITERRANEE 2020, le Trophée des GRIZZLIS 2020
Le présent règlement a été approuvé par la Ligue OCCITANIE-MEDITERRANEE sous le numéro CC8/2020 en date du 09/06/2020 et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro 294 en date du 09/06/2020

Organisateur technique

Nom : FONT ROMEU RALLYE TEAM
Adresse : chez M. Serge LOUIS 17, rue des Ecureuils 66120 FONT ROMEU

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIEL

Idem Course de Côte VHC

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le 27 juillet 2020 à minuit.
Publication de la liste des engagés le 29 juillet 2020 à 14h00.
Vérifications administratives le 31 juillet de 14h00 à 21h00 et éventuellement le 1 août de 8h00 à 9h00
Vérifications techniques le 31 juillet 2020 de 14h15 à 21h15 et éventuellement le 1 août de 8h15 à 9h15
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le 1 août 2020 à 9h30.
Briefing des commissaires le 1 août 2020 à 07h45 sur la ligne de départ.
Essais non chronométrés le 01 août 2020 de 10h00 à 11h00.
Essais chronométrés le 01 août 2020 de 11h15 à 12h15.
Briefing des pilotes le 01 août 2020 à 07h45 sur la ligne de départ. **Présence obligatoire.**
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le 1 août 2020 à 12h30

Course

- 1^{ère} montée de course le 1 août 2020 à partir de 13h30
- 2^{ème} montée le 1 août 2020 ¼ d'heure après la fin de la 1^{ère} montée
- **Éventuellement, une 3^{ème} montée le 1 août 2020 à la fin de la 2^{nde} montée si les horaires le permettent.**

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : 30 mn après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé

Remise des prix le 2 août 2020 à 18h00 à la salle des fêtes d'Odeillo.

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : le 1 août 2020 à 8h30.

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le 31 juillet 2020 de 14h00 à 21h00 au CASINO de FONT ROMEU et, éventuellement, le 1 août 2020 de 8h00 à 9h00

Vérifications techniques le 31 juillet 2020 de 14h15 à 21h15, et, éventuellement le 1 août 2020 de 8h15 à 9h15 parking de l'Office du Tourisme FONT ROMEU

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage : DOZIERES ZA 66620 EGAT

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français)

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le 1 août 2020 à 9h00. A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le 1 août 2020 à 8h30.

Pesage des voitures libre

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

1.5.1P Le parc concurrents pour **les voitures fermées** se trouvera **obligatoirement** le samedi sur le parking des Airelles avec leur assistance.

Le parc concurrents pour les **voitures ouvertes** se trouvera au même endroit

Les remorques seront stationnées dans les parcs concurrents.

1.5.2P Le parc d'arrivée finale se trouvera dans le centre ville de Font-Romeu à l'issue de la dernière montée, chaque convoi redescendra en parc escorté par la police. **Il est obligatoire pour tous** les concurrents classés, sous peine d'exclusion.

1.5.3P Les double-montes sont autorisées

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms2020.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante : **FONT ROMEU RALLYE TEAM** chez M. Serge LOUIS 17, rue des écureuils 66120 FONT ROMEU jusqu'au 28 juillet 2020 à minuit.

Les droits d'engagement sont fixés à 340.00€ €, réduits à **170.00 €**, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Pour les concurrents participant aux 2 Courses du Col del Palm (01/08/2020) et de Ft Romeu (02/08/2020) les droits d'engagement sont de 480.00€ réduits à **240.00€**, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 60, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

3.1.1P. CONCURRENTS ADMIS

3.1.3P. Est admises toute personne physique ou morale titulaire d'une licence valable pour la course de côte concernée et pour l'année en cours ou d'un Titre de Participation délivré pour l'épreuve considérée.

3.2. LICENCES

Licences admises (minimum) :

- ICCR – Internationale Concurrent-Conducteur Régularité
- NCCR – Nationale Concurrent-Conducteur Régularité

Titres de participation admis (minimum) :

- TPNR(E) – National Régularité (Etranger)
- TPNRM(E) – National Régularité Montagne
- TPRR(E) – Régional Régularité

Pour toute demande de Titre de Participation, le demandeur devra fournir obligatoirement un certificat médical l'autorisant à pratiquer le Sport Automobile.

3.4. Il n'y aura qu'une personne à bord de chaque voiture, aussi bien pendant les essais que pendant la course

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 100 (incluant VHC, VHRS et LPRS)

Les voitures GT de moins de 25 ans

Les voitures doivent être conformes au code de la route.

Un extincteur de 2kg minimum, un triangle de signalisation ainsi que 2 gilets fluorescents jaunes sont obligatoires.

Les doubles montes sont autorisées

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des courses de côte 2020.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau de sécurité 2020.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte 2020.

Publicité obligatoire (non rachetable) en cours de négociation. Fera l'objet d'un additif

Publicité optionnelle en cours de négociation. Fera l'objet d'un additif

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La course de côte du Col del PAM se déroulera en 2 montés et éventuellement une 3^{ème} si les conditions le permettent.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard des Courses de Côte.

Départ : sur D10F Point GPS : 42°31'16,4"N/2°02'16,0"E

Arrivée : sur D10F point GPS : 42°31'44,4"N/2°02'32,1"E

Pente moyenne : 3,80 % Dénivelé : 137 m

Longueur du parcours : 1400 m

Modalités de retour au départ en convoi sous les ordres de la Direction de Course

Parc de départ : sur D10F Parking des Airelles

Parc d'arrivée Final : sur D618 Centre ville de Font-Romeu

6.2P. ROUTE DE COURSE

Accès au départ en file sur D10F en sortie d'assistance directement en pré-grille

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : sur D10F sur sortie d'assistance

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des courses de côte 2020.

6.5P. PARC CONCURRENT

6.5.1P Le parc concurrents pour **les voitures fermées** se trouvera **obligatoirement** sur D10F

Le parc concurrents pour les **voitures ouvertes** se trouvera sur D10F

Les remorques seront stationnées dans les parcs concurrents.

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés est situé le Samedi au centre ville de Font-Romeu

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront pendant les vérifications au parc des vérifications : CASINO de FONT ROMEU

pendant les essais et la course à la sortie du parc d'assistance le samedi

pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au centre ville de Font-Romeu

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une (ou des) permanences (s) se tiendra (ont) : près de la ligne de départ.

Téléphone permanence n° 06 61 38 70 90

Centre de secours le plus proche : SDIS

Lieu : FONT ROMEU Téléphone n° 18 SAMU : n° 15

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu à sur la ligne de départ le 01 août 2020 à 012h45.

La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des courses de côte 2020.

Procédure de départ : aux feux tricolores.

Pour les essais et pour la course le temps Haut partira en premier, suivi du temps Intermédiaire et du temps Bas. Les concurrents de l'épreuve de régularité s'élanceront en dernière position.

7.4.2P. ZONE DE REGULARITE

Il y aura 2 montés d'essais officiels et 2 ou 3 montés de course.

Les pilotes doivent parcourir les « montées » de régularité dans le temps qu'ils auront choisi après les montées d'essais chronométrées.

Trois options de temps sont proposées :

- un temps Haut
- un temps Intermédiaire
- un temps Bas

Pour être admis à la course, les pilotes devront, après les montées d'essais, communiquer à la Direction de Course, le Temps qu'ils auront choisi, tel qu'indiqué dans le tableau ci-après

TABLEAU des TEMPS

Temps Haut : 75 km/h de moyenne

Temps Intermédiaire : 70 km/h de moyenne

Temps Bas : 65 km/h de moyenne

Pour des raisons de sécurité, le Directeur de Course pourra augmenter les temps, notamment en fonction des conditions météorologiques.

En cas de diminution de plus de 10% de son temps le concurrent :

- 1^{ère} infraction : le Collège des Commissaires sportifs le sanctionnera d'une pénalité financière de 160€
- 2^{ème} infraction : le Collège des Commissaires Sportifs signifiera la disqualification.

Les Commissaires en postes intermédiaires sont désignés comme Juges de Faits pour constater tous ralentissements ou arrêts dans la zone de régularité. Ils remettront à chaque infraction constatée un rapport écrit à la Direction de Course.

La classification sur la base des moyennes réalisées par les pilotes sera établie de la façon suivante : chaque seconde ou fraction de seconde en dessus ou en dessous du temps choisi entraînera une pénalité de même valeur.

Toutes les pénalités seront exprimées en minutes et secondes.

L'arrivée sera jugée lancée.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les compétitions régionales.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte 2020.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement de chaque discipline.

Le classement final du Trophée des GRIZZLIS se fera par addition des temps de la meilleure monté de la CC du Col del PAM et de la meilleure monté de la CC de FONT ROMEU

ARTICLE 10P. PRIX

Aucun prix ne sera distribué pour la Course de Côte du COL DEL PAM

Pour le Trophée des GRIZZLIS, celui-ci étant basé sur le meilleur temps de la Course de Côte du Col del PAM additionné au meilleurs temps de la Course de Côte de FONT ROMEU

Le vainqueur se verra offrir un engagement gratuit pour la Course de Côte LPRS 2021 (non monnayable, non échangeable, non cessible et valable seulement en 2021), ainsi qu'un séjour d'un week-end à FONT ROMEU.

Une coupe ou un trophée sera remis à chaque concurrents ayant obtenu un prix.

Tout pilote classé ne se présentant à la remise des prix perdra le bénéfice de celui-ci.

Des coupes ou des trophées récompenseront des commissaires.

La remise des prix du Trophée des GRIZZLIS se déroulera le 2 août 2020 à 18h30 à la salle des Fêtes d'ODEILLO.